

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 9 mars 2022 à 20h15

Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 9 mars 2022

En exercice : 18

Convocation du 23 février 2022

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Mme Lisch (Choisy-au-Bac), Mme Rigault (Attichy), Mme Boulefroy et M. Fabis (Francières), Mme Dauzat (Margny lès Compiègne), M. Toledano (Pierrefonds), M. Littière et M. Wallet (Rethondes), Mme Guillerm et M. Bellanger (Vieux-Moulin), M. Ydema et M. Baillon (Hémévillers)

Absents et excusés : M. Dhoury (Pouvoir à Mme Lisch), Mme Maury (Pouvoir à Mme Dauzat), Mme Defossez (pouvoir à M. Toledano).

M. Toledano est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2022
- 3) Compte de gestion 2021 - Vote
- 4) Compte administratif 2021 - Vote
- 5) Affectation des résultats du budget 2021 – Vote
- 6) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2022 – Vote
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier – Vote
- 8) Subventions aux associations - Vote
- 9) Budget 2022 – Vote
- 10) Tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 - Vote
- 11) Délibération PSC pour mandatement CDG60 – Vote
- 12) Questions diverses

1) M. Toledano est nommé secrétaire de séance.

2) Le compte-rendu envoyé par courriel aux élus du syndicat intercommunal le 04/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Compte de gestion 2021

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir constaté l'Etat de consommation et de réalisation des crédits, la présidente confirme que le compte de gestion présenté par le trésorier fait apparaître des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité du syndicat intercommunal. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021.

4) Compte administratif 2021

Les éléments ont été préalablement transmis aux élus : compte administratif 2021 et propositions 2022 (détail par article).

Sous la présidence de M. Fabis, le Conseil syndical examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 578.380,19 €
 Recettes de fonctionnement : 577.113,20 €
 Résultat de l'exercice 2021 pour le fonctionnement : - 1.266,99 €
 Excédent de clôture : 117 370,46 €

Dépenses d'investissement : 6.503,89 €
 Recettes d'investissement : 13.306,17 €
 Résultat de l'exercice 2021 pour l'investissement : 6.802,28 €
 Excédent de clôture : 16.298,67 €

Hors de la présence de Madame la Présidente, M. Fabis soumet au vote le Compte Administratif 2021 faisant apparaître un résultat global de 133.669,13 €, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

Monsieur Fabis félicite la Présidente pour la bonne tenue des comptes.

5) Affectation des résultats du budget 2021

Après avoir voté le Compte Administratif 2021, le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'année 2021 au Budget 2022, soit :

- 16.298,67 € à l'article 001/Excédent d'investissement reporté,
- 117.370,46 € à l'article 002/Excédent de fonctionnement reporté.

6) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2022

Comme en 2021, la répartition se fera en fonction du potentiel fiscal des communes (base 2021 - source DGCL / potentiel fiscal 4 taxes) :

Base pour répartition contributions communales	nb de foyers fiscaux*	potentiel fiscal 2021 **	% potentiel fiscal SIVOC 2022	% potentiel fiscal RAPPEL SIVOC 2021
ATTICHY	1 095	1 498 464	8,77%	8,54%
CHOISY AU BAC	1 838	4 593 123	26,88%	27,03%
FRANCIERES	293	657 334	3,85%	3,86%
HEMEVILLERS	249	261 913	1,53%	1,53%
MARGNY LES COMPIEGNE	4 744	7 218 922	42,25%	42,34%
PIERREFONDS	1 032	1 514 905	8,87%	8,75%
RETHONDES	360	526 589	3,08%	3,11%
SAINT CREPIN AUX BOIS	127	191 670	1,12%	1,15%
VIEUX MOULIN	307	621 852	3,64%	3,69%
TOTAL OU MOYENNE	10 045	17 084 772	100,00%	100,00%

*source IRCOM 2020

** source DGCL critères de répartition des dotations, potentiel fiscal 4 taxes

7) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier

La Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de l'Atelier Musical. La Présidente rappelle que suite au départ à la retraite de la directrice au 1^{er} novembre 2021 impliquant des changements de fonction pour certains membres du personnel administratif ainsi que différents mouvements pour certains enseignants à la rentrée 2021, des modifications ont été votées lors du conseil syndical du 29 septembre 2021.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil syndical le 10 mars 2021, la Présidente soumet au vote le nouveau tableau des effectifs (ci-dessous) ainsi modifié au 1^{er} janvier 2022. Celui-ci est **accepté à l'unanimité** par le conseil syndical.

M. Wallet demande des précisions sur l'agent en CLM. La Présidente informe qu'avec l'équipe administrative, elle suit la situation avec attention. Par deux fois, le comité médical a précisé que la pathologie de cet agent relevait d'un CLD. Un courrier vient d'être envoyé à l'agent pour lui préciser les différentes situations qui s'offraient à lui : reprise de son travail au 1^{er} mai, reprise en mi-temps thérapeutique ou prolongement de son CLM avec requalification en CLD. La demande doit être formulée avant le 1^{er} avril pour une nouvelle saisine au comité médical.

Tableau des effectifs / emplois								
au 1 ^{er} janvier 2022								
		Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2021/22	%travail /poste 2021/22
			Temps complet	Temps non complet				
Filière culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	titulaire		Intervenant scolaire, hautbois	100%	100%	100%
		B		titulaire	Percussion	50%	55%	110%
		B		titulaire	Piano	50%	53%	106%
		B		titulaire	Violon	50%	60%	120%
		B			Chant	40%	0%	0%
		B		contractuel	Danse contemporaine	50%	43%	85%
		B		CDI	Tuba	10%	12%	120%
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,50%	10%	57%
	B		contractuel	Trompette	20%	20%	100%	
	B		titulaire		Chef de chœur	100%	100%	80%
	B		titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
	B		titulaire		Piano/Accompagnement	100%	100%	100%
	B			titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
	B			titulaire	Flûte trav.	50%	65%	130%
	B			titulaire	Formation musicale	25%	32%	128%
	B			titulaire	Violoncelle	35%	38%	107%
B			titulaire	Guitare	75%	75%	100%	
Filière admin.	Adjoint administratif p ^{al} de 1 ^{ère} classe	C		titulaire	Assistante de gestion administrative et ressources humaines	64% (22h30)	64% (22h30)	100%
	Adjoint administratif p ^{al} de 2 ^{ème} classe	C		titulaire	Responsable administrative, organisation projet	100% (35h)	100% (35h)	100%
	Adjoint administratif	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80% (28h)	80% (28h)	100%

Pour information au 1er avril 2022

Tableau des effectifs / emplois									
au 1 ^{er} avril 2022									
		Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2021/22	%travail /poste 2021/22	
			Temps complet	Temps non complet					
Filière culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	titulaire		Intervenant scolaire, hautbois	100%	100%	100%	
		B		titulaire	Percussion	50%	55%	110%	
		B		titulaire	Piano	50%	53%	106%	
		B		titulaire	Violon	50%	60%	120%	
		B			Chant	40%	0%	0%	
		B		contractuel	Danse contemporaine	50%	43%	85%	
		B		CDI	Tuba	10%	12%	120%	
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,50%	10%	57%	
	B		contractuel	Trompette	20%	20%	100%		
	B		contractuel*	Chef de chœur	100%	80%	80%		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B		titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
		B		titulaire		Piano/Accompagnement	100%	100%	100%
		B		titulaire	titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
		B		titulaire	titulaire	Flûte trav.	50%	65%	130%
		B		titulaire	titulaire	Formation musicale	25%	32%	128%
		B		titulaire	titulaire	Violoncelle	35%	38%	107%
		B		titulaire	titulaire	Guitare	75%	75%	100%
Filière administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	titulaire		Directrice artistique et pédagogique	100% (35h)	100%	100%	
	Adjoint administratif p ^{al} de 1 ^{ère} classe	C		titulaire	Assistante de gestion administrative et ressources humaines	64% (22h30)	64% (22h30)	100%	
	Adjoint administratif p ^{al} de 2 ^{ème} classe	C	titulaire		Responsable administrative, organisation projet	100% (35h)	100% (35h)	100%	
	Adjoint administratif	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80% (28h)	80% (28h)	100%	

* agent titulaire en détachement

8) Subvention aux associations

La Présidente rappelle que tous les ans, l'association des Amis de l'Atelier musical est subventionnée par le syndicat intercommunal sur présentation d'un dossier.

Si l'association entretient et prête les instruments aux élèves, elle soutient aussi les manifestations organisées par l'Atelier musical, notamment le spectacle de danse qui aura lieu cette année à l'Espace Jean Legendre le mercredi 29 juin prochain.

La Présidente propose donc une aide de 3 000 € pour l'année 2022.

M. Wallet demande si la subvention de 2 000€ de 2021 a bien été dépensée ce que confirme la Présidente en précisant que l'association a dépensé 3 842 € pour des manifestations organisées par le SIVOC notamment avec des projets scolaires.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la subvention de 3 000 €.

9) Budget 2022

Après avoir remercié les membres du conseil syndical qui ont voté à l'unanimité et en son absence le compte administratif 2021, la présidente présente le budget 2022 préparé selon les orientations débattues le 23 février 2022 en conseil syndical :

- Evolutions de carrière du personnel du syndicat intercommunal, composé en majorité d'agents titulaires.
- Nécessité de provisionner le remplacement d'un agent en congé longue maladie
- Reprises des activités après la crise sanitaire.

Concernant l'investissement, les recettes seront principalement constituées des amortissements pour 8 337 € et du fonds de compensation de la TVA pour un montant total de 1 341 €.

La reprise des résultats (117 370 € en fonctionnement et 16 298 € en investissement) et l'augmentation des participations communales permettent d'élaborer un budget équilibré pour un montant total de 706 780 € en fonctionnement et 25 976 € en investissement.

Selon les orientations prises lors du DOB, le montant attendu des **contributions communales s'élève à 430.410 €**.

M. Tolédano informe qu'au nom de la commune de Pierrefonds, il s'abstiendra de voter ce budget. Il précise que les augmentations sont difficiles à assumer et que les élus s'interrogent sur les activités du SIVOC. Il demande également la possibilité d'un autre mode de calcul pour la répartition des contributions communales.

La Présidente propose que la répartition soit réétudiée lors d'un prochain conseil syndical et précise que par deux fois, elle a rencontré Mme la Maire en 2021. Elle s'étonne de ce retour et propose que le bilan détaillé des activités communiqué lors de ces rendez-vous soit envoyé à nouveau aux délégués.

La Présidente soumet au vote ce **budget 2022** qui est accepté par **13 voix pour et 2 abstentions**, par les membres du conseil.

La Présidente soumet au vote le **tableau de répartition des participations communales 2022**, pour un montant attendu de 430.410 €, qui est accepté par **13 voix pour et deux abstentions**, par les membres du conseil.

	potentiel fiscal (base 2021)	répartition SIVOC	contribution totale par commune	dotation de l'EPCI ou de l'Etat (gelée depuis passage en TPU ou CFU)
ATTICHY	1 498 464 €	8,77%	37 750 €	3 085 €
CHOISY-AU-BAC	4 593 123 €	26,88%	115 713 €	18 586 €
FRANCIERES	657 334 €	3,85%	16 560 €	10 206 €
HEMEVILLERS	261 913 €	1,53%	6 598 €	138 €
MARGNY-LES-COMPIEGNE	7 218 922 €	42,25%	181 863 €	9 563 €
PIERREFONDS	1 514 905 €	8,87%	38 164 €	820 €
RETHONDES	526 589 €	3,08%	13 266 €	63 €
ST-CREPIN-AUX-BOIS	191 670 €	1,12%	4 829 €	130 €
VIEUX-MOULIN	621 852 €	3,64%	15 666 €	236 €
TOTAL	17 084 772 €	100,00%	430 410 €	

10) Tarifs pour l'année scolaire 2022/2023

La commission finance a proposé de maintenir les tarifs à l'identique pour la rentrée prochaine compte-tenu du contexte économique. Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des tarifs à l'identique.

11) Délibération PSC pour mandatement CDG60 – Vote

Lors du DOB les délégués ont pris acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

12) Questions diverses

La présidente informe que suite à la requête de plusieurs délégués, les convocations seront envoyées par courriel, sauf demande contraire. Une information sera envoyée aux délégués avant le prochain conseil syndical.

M. Wallet demande si, compte-tenu des événements en Ukraine, une manifestation est prévue. Valérie Thuleau propose une publication Facebook avec un extrait du concert de l'orchestre d'harmonie à Pierrefonds qui avait eu le 28 janvier 2022 « *Les portes de Kiev* de Modeste Moussorgski, <https://www.facebook.com/ateliermusicaloise> ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.